

Date de la séance

Le 29 avril 2026

Date de convocation

Le 23 avril 2026

Date de publication

Le 23 avril 2026

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	23
Procurations	10
Excusé	0
Absent	1

N° 2026-04-59

**OBJET :**

**Approbation du Compte  
Financier Unique 2025  
Budget Régie  
communautaire du  
cinéma « les deux  
scènes »**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-six**

Le mercredi 29 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL,

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Martine LEPAGE,  
Christophe LELAÏT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC,

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE

Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Éric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Jean-Philippe ANTOINE,  
Nathalie ZENOU, Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE

**Procurations :**

Sandrine HUSER a donné pouvoir à Jean-Bernard HETZEL

Christophe DEBUSNE a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC

Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE

Jerôme FENAÏLLON a donné pouvoir à Sophie LAFEUILLADE

Damien GUIBOUT a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Denis COURTOT a donné pouvoir à Samuel COLLIN

Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Amina DEMBRI

Carl MAUGER a donné pouvoir à Magali HANNECART

Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY

**Absents** : Gilles STUDNIA

**Secrétaire de séance** : Agnès TABARY

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 1612-12,

**VU** le Code des juridictions financières,

**VU** l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

**VU** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**VU** la délibération n°2023-09-57 du 27 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

**VU** le Compte Financier Unique 2025 de la Régie Communautaire du cinéma « les deux scènes »,

**CONSIDERANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPCI, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

**CONSIDERANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**CONSIDERANT** les éléments susvisés,

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 501,64	269 270,34	279 771,98
	Recettes réalisées (1)	B	4 446,55	240 184,06	244 630,61
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	21 112,00	314 991,64	336 103,64
	Dépenses réalisées (1)	E	6 659,93	271 918,50	278 578,43
	Restes à réaliser	F	7 736,40	0,00	7 736,40
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-2 213,38	-31 734,44	-33 947,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	10 610,36	47 222,77	57 833,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G+H	8 396,98	15 488,33	23 885,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-7 736,40	0,00	-7 736,40
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+H+I	660,58	15 488,33	16 148,91

**CONSIDERANT** l'avis favorable du bureau communautaire nouvellement élu en date du 15 avril 2026 ;  
**ENTENDU** l'exposé de M. Adriano BALLARIN, Vice-Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Adriano BALLARIN, Monsieur Vincent GAY n'ayant pas pris part au vote,

- ⇒ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Régie communautaire du cinéma « les deux scènes »,
- ⇒ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président  
Vincent GAY



Pour copie conforme,

• Mise en ligne de l'acte le .....	11/05/26
• Document rendu exécutoire le .....	